



Synthèse des activités préparatoires à la Convention menées par le CAL Charleroi sur la thématique « Changements climatiques » et les 4 questions de départ pour l'atelier du 8 octobre

Angles d'attaque : « Changement climatique et justice sociale » et « Changement climatique et laïcité »

a. Réflexions

La nature ne nous appartient pas : nous n'en sommes pas propriétaire. Nous devons nous considérer comme de passage au sein de celle-ci, ce qui permet d'adopter une attitude faite de disponibilité, d'humilité et de partage.

Il est ardu de conceptualiser cohabitation humaine et préservation de la nature qui ne représente pas encore une source d'inspiration assez puissante. Un équilibre est à trouver entre appropriation de la nature par l'homme et expropriation de celui-ci de cette même nature. Il y a lieu de réfléchir à la cohabitation de l'humain avec une nature à préserver : un engagement pratique et organisé incluant des concertations citoyennes et une écologie vécue comme non contrainte devront être mis en place à cette fin. Car l'application des droits humains, garants de la justice sociale, doit reposer sur le prérequis d'une nature préservée. De manière plus particulière, il apparaît à ce stade difficile de concilier préoccupation climatique et engagement laïque en faveur des libertés individuelles.

b. Questions

Est-ce possible de faire de l'écologie un enjeu public si on délègue les supposées solutions au privé ? Est-il raisonnable de devoir choisir entre une écologie basée sur la peur et un transhumanisme basé sur l'espoir ? Faut-il opposer nature et culture ? Quels sont les rapports entre écologie et religions ? Comment articuler le local et le global ? Comment concilier la lutte contre le réchauffement climatique avec la justice sociale, l'économie, le travail, la vie de famille, les libertés individuelles et la militance ? Doit-on défendre la nature en général ou la diversité des relations que l'homme peut tisser avec son environnement ?

c. Propositions

- Prendre de la distance pour revendiquer des solutions viables, non culpabilisantes et respectueuses de la justice sociale.
- Mise en valeur des initiatives positives qui se construisent un peu partout actuellement.
- Mettre en lumière ce qui fonctionne, valoriser les expérimentations dans la recherche d'alternatives en matière de droits, de subsides, de consommation, de fonctionnement, ...

- Création d'une charte interne visant à assumer notre devoir d'exemplarité en matière de climat.
- Inscrire la militance écologique dans la vie quotidienne (réunions enfants admis, etc.).
- Faire de la diversité un principe d'action, imposer la diversité comme moyen de lutter contre des solutions écologiques qui ne tiendraient pas compte de la singularité de chacun.
- Obliger les éleveurs et les cultivateurs à s'occuper d'une diversité d'espèces (ne pas conditionner les aides au fait d'atteindre un certain seuil de production comme le fait la politique de la Politique Agricole Commune).
- Obliger les villes à avoir une offre diversifiée (et viable) de mobilité.
- Obliger les fast-foods à proposer une diversité de produits.
- Inciter les particuliers à diversifier leur alimentation en fonction des saisons (sur la base de la preuve d'achat d'une alimentation locale et variée, ils auraient droit à une remise fiscale par exemple).
- Inciter les écoles à disposer d'une diversité de compétences (bricoler, jardiner, etc.). Ne pas limiter l'aide financière à des enveloppes servant à acheter des outils informatiques.
- Obliger les médias culturels à proposer une diversité d'offres : ne pas réserver les prime-times aux programmes décervelés et ne pas reporter systématiquement les émissions et les débats intéressants aux heures nocturnes.
- Obliger les particuliers qui ont un jardin à avoir une diversité d'espèces définies en concertation avec la commune.

d. Les 4 questions de départ pour la tenue de l'atelier du 8 octobre

- 1. Comment lier transition écologique et justice sociale ?**
- 2. Comment penser une souveraineté économique (énergétique, consommation) ?**
- 3. Comment rendre la gouvernance citoyenne possible dans l'exploitation des ressources ?**
- 4. Comment inscrire les institutions laïques dans la transition écologique et sociale ?**

Rappels : chaque question doit donner lieu à une proposition concrète et chaque proposition ne peut excéder 250 caractères espaces compris